

### Chenilles urticantes : les drones repassent à l'attaque dès lundi

Les chenilles urticantes occupent toujours la forêt de chênes à Guénange. Avant qu'elles ne pourrissent la vie des riverains, la mairie a commandé un nouveau traitement aérien de la canopée. L'opération est programmée du 11 au 15 mai.

**10 mai 2020**



Lundi, c'est jour de déconfinement en France. À Guénange, cette journée marque aussi le coup d'envoi du traitement permettant de tuer les chenilles processionnaires avant que leurs poils ne deviennent urticants. Photo RL /Pierre HECKLER

À Guénange, les habitants dont les maisons bordent la forêt n'en sont pas à leur premier confinement. Ces dernières années, chaque printemps, l'apparition des chenilles urticantes les oblige à rester calfeutrés chez eux au risque de subir de douloureuses démangeaisons, voire des brûlures. Le problème n'est certes pas mortel comme le Covid-19 mais impose désormais un protocole sanitaire singulier. [Tant il a pris de l'ampleur.](#)

Le traitement, expérimenté l'année dernière avec succès, appelle aujourd'hui un acte II. Si les conditions météorologiques se maintiennent, il devrait être réalisé du 11 au 15 mai. Pour les riverains directs de la forêt, cela signifie de ne pas utiliser leurs jardins à titre préventif. Quant à la balade en forêt, elle est interdite jusqu'à nouvel ordre.

#### **L'expérimentation prolongée**

Comme l'an passé, c'est Agrobiotech, une société du sud de la France, qui viendra réaliser le traitement. Dans ses bagages, deux drones et un produit biocide qui n'est pas encore homologué en France mais qui, justement, pourrait le devenir à la lumière des résultats obtenus à Guénange.

En réalité, la pulvérisation du produit à base du bacille de Thuringe (BTK) s'inscrit encore dans une expérimentation nationale organisée pour venir à bout des chenilles processionnaires.



À Guénange, la ville est venue se blottir contre la forêt dans les années 70. À l'époque, les chenilles processionnaires n'y étaient pas. Aujourd'hui, la cohabitation est impossible. Photo RL /Pierre HECKLER

Dans la moitié nord de la France, ce sont les foyers de processionnaires du chêne qui sont visés ; dans le Sud, la lutte est dirigée vers les processionnaires du pin. Le recours au drone, qui permet une pulvérisation ciblée, à la cime des arbres où se trouvent les larves, fait également partie du test.

Comme au printemps 2019, le traitement sera réalisé sur une bande allant jusqu'à 40 mètres à l'intérieur de la forêt.

#### **40 000 € mobilisés**

La commune de Guénange attend beaucoup de cette attaque en règle contre les chenilles processionnaires, dont le pouvoir de nuisance est tout sauf anecdotique. La colère des [habitants sévèrement touchés au printemps 2018](#) a fait date.

L'an passé, Guénange avait déboursé 88 000 € pour financer le traitement expérimental. Cette année, les élus avaient choisi à l'unanimité de mobiliser 40 000 € sur le budget prévisionnel.